AFFAIRE SONATRACH

La défense demande l'audition de Chakib Khelil

L'affaire Sonatrach, instruite par le pôle judiciaire spécialisé d'Alger, risque de connaître dans les prochains jours des rebondissements. Selon des sources judiciaires proches du dossier, les avocats des mis en cause dans cette affaire comptent saisir de nouveau le juge instructeur pour l'audition de l'ex-ministre de l'Energie, Chakib Khelil, en tant que témoin à décharge.

Abder Bettache - Alger (Le Soir) - L'instruction de l'affaire Sonatrach a entamé depuis le début de la semaine en cours sa dernière ligne droite. Une étape très importante avant que le juge instructeur ne close le dossier et le renvoye devant le procureur de la République. C'est ce dernier, conformément au code de procédure pénal, qui est appelé à renvoyer le dossier devant l'instance judicaire compétente appelée à trancher cette affaire.

Mais avant cette ultime étape, le juge instructeur doit trancher quant à la suite à donner à la requête des avocats de la défense. Cette dernière, faut-il le signaler, inscrit sa démarche conformément à l'article 69 bis de la loi 06- 22 du code de procédure pénal qui stipule que «l'inculpé ou son conseil et/ou la partie civile ou son conseil peuvent, à tout moment de l'instruction, demander au magistrat instructeur de recueillir ses déclarations, auditionner un témoin ou procéder à un constat, pour la manifestation de la vérité. Si le magistrat instructeur ne croit pas devoir procéder aux actes demandés, il doit rendre, dans les vingt jours suivant la demande des parties ou de leur conseil, une ordonnance motivée. A l'expiration de ce délai, et à défaut d'ordonnance du juge d'instruction, la partie ou son conseil peut dans les dix jours, saisir directement la chambre d'accusation qui statue dans les trente jours à partir de la saisine. Sa décision n'est susceptible d'aucune voie de recours».

En somme, le juge d'instruction instruit à charge et à décharge. Il doit donc procéder à tous les actes d'information utiles, que ceux-ci soient de nature à démontrer la culpabilité ou l'innocence d'une personne. Question : le magistrat donnera-t-il suite à la requête de la défense ? En début de semaine, le juge instructeur a de nouveau entendu au moins trois personnes poursuivies dans cette affaire. Il s'agit de l'ex-P-dg de Sonatrach, Mohamed Meziane, et ses deux fils. Selon des sources citées par le journal *El Watan*, Mohamed Meziane, sous contrôle judiciaire, et ses deux fils, en détention provisoire depuis plus d'une année, sont concernés par un nouveau chef d'inculpation lié au blanchiment d'argent. Pour cette raison, ajoute la même source, le juge les a interrogés sur leurs biens immobiliers et leurs comptes ainsi que ceux de leurs épouses.

Photo : Samir Sid

Chakib Khelil, ex-ministre de l'Énergie.

Cela dit, lors des premières auditions des quatorze prévenus et celles d'une quinzaine de témoins, celles-ci se sont achevées en laissant «transparaître» une lourde interrogation quant à la responsabilité politique et administrative de l'ex-ministre de l'Energie, Chakib Khelil, dans ce scandale. En effet, que ce soit l'ancien P-dg Mohamed Meziane, ses deux enfants ou les vice-présidents, Benamar Zenasni, chargé de l'activité transport par canalisation — sous mandat de dépôt —, Belkacem Boumedienne, chargé de l'activité amont – en détention provisoire — et Chawki Rahal, chargé de l'activité commercialisation – placé sous contrôle judiciaire —, il est clair que tous les actes de leur gestion étaient soumis à l'appréciation du ministre de l'Energie, expliquent nos sources. Mieux, les mêmes sources révèlent que Mohamed Meziane, l'ex-P-dg, «ne faisait rien sans se référer à Chakib Khelil. Même pour le cas de ses deux enfants, l'un travaillant pour Saipem et l'autre pour Contel, les deux sociétés étrangères détentrices des marchés, objet de ce scandale, il en avait fait part à son ministre». Les marchés de télésurveillance pour les bases du sud du pays ne sont, en général, jamais traités uniquement par le P-dg ou ses vice-présidents. «Ils sont tous soumis à l'appréciation de Khelil, dont certains par écrit…» Ce scandale, faut-il le préciser, avait éclaté en janvier 2010 et concerne des contrats de gré à gré accordés au groupe Funkwerk Plettac Contel pour des équipements de contrôle et de sécurité, et à l'italienne Saipem, où exerçaient les deux enfants de l'ex-P-dg.

A. B.

RÉVISION DE LA LOI SUR LES PARTIS

Ould Kablia s'explique

Le ministre de l'Intérieur, Dahou Ould Kablia s'est exprimé hier à la Radio Chaîne III. Revenant sur le discours présidentiel du 15 avril, il rappellera les points abordés et les réformes à venir.

M. Ould Kabila rappellera que la Constitution ne permet pas la création de partis islamistes. L'article 42 de la Constitution stipule que tout parti qui veut se construire sur une base religieuse, ethnique, linguistique, raciale ou même sexuelle n'est pas autorisé. Pour le ministre de l'Intérieur, «la modification de la loi sur les partis est nécessaire.

Elle n'a pas pour but d'étouffer les nouveaux partis, mais ils auront ainsi une dimension qui leur permettra une représentation populaire réelle.

Il faut qu'ils aient des adhérents au niveau de toutes les régions du pays, au moins dans une bonne partie d'entre elles, il leur faut un statut qui permette un fonctionnement démocratique, c'est-à-dire des assemblées générales qui se tiendraient régulièrement, des dirigeants qui soient élus de manière démocratique en présence d'officiers ou d'auxiliaires de justice, il faut également que les scrutins soient à bulletins secrets, tout cela fait qu'actuellement, nous avons des partis qui sont dirigés par les mêmes personnes depuis une dizaine ou une quinzaine d'années, d'autres dont la gestion se fait à 2 ou 3 têtes différentes, des mouvements de contestation […] tout cela est un peu anarchique», ajoutera-t-il. Parmi les autres points abordés par le ministre de l'Intérieur, la pléthore d'associations, plus de 80 000 présentes dans le paysage politique ou associatif algérien.

«Si l'on faisait le bilan de celles-ci, on verrait que ces associations ont très peu d'impact sur la vie des citoyens en général. La majorité de ces structures a été agréée pour le plaisir d'être agréée, pour le plaisir d'avoir une carte de visite avec le statut de président de telle ou telle association mais nous n'avons ni leur bilan ni leur compte financier, et que le fait qu'elles soient aussi nombreuses ne permet pas de les suivre. Les associations ont été placées dans un fichier informatisé pour suivre les étapes de leur progression sur le plan statutaire et nous assurer qu'elles sont en conformité avec la loi.»

Darine Hassani

ABOUDJERRA SOLTANI DANS UNE POSTURE «D'OPPOSANT» :

«Le discours de Bouteflika ne fixe ni les priorités, ni les échéances»

Pour la deuxième fois en quatre jours, le président du MSP Aboudjerra Soltani s'est saisi de l'opportunité que lui offre le dernier discours de Bouteflika pour se «distinguer» par rapport à ses partenaires de l'Alliance présidentielle et tenter de faire accroire qu'il se démarque du pouvoir, d'une manière générale.

Kamel Amarni - Alger (Le Soir) - Le patron de l'ex-Hamas s'engluait, naturellement, dans les ambiguïtés et les contradictions lorsqu'il commenta le dernier discours présidentiel, objet d'une conférence de presse qu'il a animée, hier mercredi, au siège du parti islamiste à El-Mouradia.

Ainsi, s'il qualifie le discours de Bouteflika de «décision politique courageuse», Aboudjerra ne manque pas de s'en démarquer. «Ce discours a déplu à certaines élites en même temps qu'il n'a pas été compris par la majorité du peuple qui veut du concret.

De même qu'il n'a pas mis fin à la vague des contestations sociales.» Cela, quand bien même «il a été positivement accueilli par la classe politique à l'exception de ceux qui réclamaient la dissolution du Parlement et ceux qui persistent à revendiquer une assemblée constituante et des élections anticipées». Ce ne sera pas tout. Le chef de l'un des trois partis au gouvernement estime que le discours présidentiel manque pratiquement de l'essentiel. «Ce discours n'a pas précisé les priorités, n'a pas déterminé la nature des réformes et n'a fixé aucune échéance.» D'où cette accusation, formulée sous forme d'appréhension : «Nous craignons que ce discours ne soit utilisé comme moyen pour gagner du temps ou alors que les réformes ne soient vidées de leur substance. Ou même qu'elles soient menées avec la mentalité du parti unique.» Une attaque on ne peut plus frontale contre Bouteflika que Aboudjerra élargira ensuite à l'ensemble des détenteurs de pouvoir en Algérie lorsqu'il plaidera un peu plus tard : «Il est temps que cesse cette forme de tutorat politique qu'exercent certains membres du pouvoir.»

Photo : Samir Sid

Aboudjerra Soltani, président du MSP.

Fidèle à cette ligne inflexible héritée de feu Nahnah et consistant en une duplicité du discours, l'ancien ministre du Travail qu'était Soltani s'entêtait à vouloir se montrer du côté du peuple et contre le pouvoir. Une hypocrisie dont excellent les frères musulmans. Le Hamas Algérie n'est qu'une branche de cette véritable internationale islamiste.

Ce parti, aux affaires depuis le premier gouvernement de la coalition sous Liamine Zeroual, et qui compte aujourd'hui encore quatre ministres dans le gouvernement Ouyahia, prend pourtant la posture d'un irréductible opposant quand il évoque les derniers événements : «La politique consistant à acheter la paix en prenant des mesures d'urgence pour la prise en charge des revendications des contestataires est venue en retard et a eu l'effet inverse.»

Ces mesures du gouvernement, dont fait partie le MSP, n'ont fait, selon le conférencier, «qu'élargir le champ de la contestation, amplifier les revendications sociales, ouvrir la scène politiques aux initiatives et ouvrir l'appétit de l'opinion publique qui aspire à des réformes globales (…)».

Contrairement à ses partenaires de l'Alliance, Ahmed Ouyahia et Abdelaziz Belkhadem quasiment sur la même longueur d'onde s'agissant de l'essentiel, Aboudjerra se lance dans la surenchère. Pour lui, Bouteflika ne doit pas confier la conduite de ses réformes à quelque partie tierce, «pas même le gouvernement. L'expérience nous a montré qu'a chaque fois que cela a été fait, ce fut un échec». Et pour mieux se distinguer, il plaide pour «un régime parlementaire et la suppression de la deuxième chambre du Parlement». Et pour mieux se placer dans la perspective du lancement du chantier de la révision constitutionnelle, le chef du MSP met déjà en garde quant à l'aspect «dangereux de la commission en charge de la révision de la Constitution». Il s'explique : «Nous ne voulons pas renouveler l'expérience de 1996 lorsque nous nous sommes retrouvés noyés à l'intérieur d'une commission similaire dominée par une majorité d'inconnus.»

Abdelaziz Bouteflika, qui avait soigneusement mis à l'écart le MSP et son leader lors des quatre réunions au sommet qu'il avait eues avec les hauts responsables de l'Etat, prendra-t-il en considération cette fausse fronde de l'ex-Hamas lorsqu'il engagera le côté pratique de ses réformes ? Peu probable…

K. A.